

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie

District des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



Le District de Football des P-O sera fermé Du Vendredi 20/12/24 à 12h au mercredi 01/01/25. Réouverture le jeudi 02/01/25

Le Président du District Eric WATTELLIER, Les Membres du Comité Directeur, les Présidents et les Membres des Commissions, les Délégués et les Arbitres Officiels, le Personnel Administratif, Comptable & Technique vous souhaitent un joyeux Noël et d'excellentes fêtes de fin d'année !

OFFICIEL 66 N°20 DU 20/12/2024 SAISON 2024/2025

**JOURNAL OFFICIEL
NUMERIQUE DU
DISTRICT DE
FOOTBALL DES
P-O PAYS CATALAN**

Tél : 04.68.54.61.11
770 avenue d'Argelès Sur
Mer 66100 PERPIGNAN

secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr
<http://pyrenees-orientales.fff.fr>

**L'OFFICIEL 66
Saison 2024/2025**

Horaires d'ouverture :
• mardi, mercredi, jeudi 09h à 12h30 – 14h à 18h.
• Lundi, vendredi 09h à 12h – 14h à 17h.

**L'OFFICIEL 66 N°20 DU 20/12/2024
SAISON 2024/2025**

Comité Directeur plénier

REUNION PLENIERE DU 19/11/2024 – PV N°4

Président : Eric WATTELLIER

Président Délégué : Marc WATTELLIER

Secrétaire Général : Christophe SALMERON

Secrétaire Adjointe : Annick COUEFFEC

Trésorier Adjoint : Régis SANCHEZ

Membres présents : Hassan ACHLOUJ, Gérard ANCEL, Jean-Luc GARCIA, Vincent GRISORIO, Nelson MARTINS, Roger MARTIN, Marc PAULY, José PICHENEY, Didier ROMERO

Excusé(s) : Benjamin GEORGEL, Miguel GONZALEZ, Philippe MARCO-GREGORI, Olivier GRAVOSQUI

Assiste : Philippe REFFIER, directeur administratif

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente à l'unanimité, le Comité Directeur prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

• *Conformément aux articles 11.2.3 du règlement intérieur et 101 des règlements généraux de la Ligue d'Occitanie, les décisions des comités directeurs et bureaux des districts sont susceptibles d'appel auprès de **la Commission Régionale d'Appel de la Ligue d'Occitanie** dans les conditions de forme et délai de l'article 190 des R.G. de La FFF.*

CORRESPONDANCE

LFO : du 19/12/24, informant que la pré-finale régionale Poule Est de la Coupe Nationale Futsal Féminine aura lieu le 04/01/25 à 13h à la salle de La Garrigole à PERPIGNAN, avec pour club support EMPIRE FUTSAL 66. Pris note.

CORRESPONDANCE

Lors de l'AG Financière et Elective du 09/12 à Pia, les modifications apportées l'Article 20 bis des épreuves officielles, à la Coupe du Roussillon Féminines à 8, la Coupe du Roussillon Féminines Jeunes, le Challenge Le Goff et le Challenge Bazataqui ont été évoquées et les clubs ont été sondés pour connaître leur interprétation de ces nouveaux textes.

- Suite à cet échange avec les clubs, ces règlements sont remaniés pour qu'ils ne soient pas matière à interprétation :



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Article 20 bis des épreuves officielles

Ancien texte	Nouveau texte
<p>Toutefois, pour les compétitions départementales d'équipes "réserves" composées de 2 Poules ou plus, qui doivent déterminer un titre de CHAMPION du ROUSSILLON par l'organisation d'une Finale, les clubs ne pourront aligner AUCUN JOUEUR ayant participé aux deux dernières rencontres de leur(s) équipe(s) première(s).</p>	<p>... Début du texte inchangé...</p> <p>... les clubs ne pourront aligner AUCUN JOUEUR ayant participé à la dernière, l'avant dernière ou aux deux dernières rencontres de la ou de leurs équipe(s) supérieure(s)</p>

CHALLENGE RENE BAZATAQUI

Article 2 - Ancien texte	Article 2 - Nouveau texte
<p>Article 2 - Cette compétition est ouverte aux clubs dont l'équipe 1ère évolue dans les catégories Départemental 3 et toutes les autres séries inférieures, ainsi qu'aux équipes réserves dont l'équipe 1ère évolue en Départemental 1 & Départemental 2. Pour les équipes réserves précitées, les clubs ne pourront aligner AUCUN JOUEUR ayant participé aux deux dernières rencontres de leur(s) équipe(s) première(s).</p>	<p>Article 2 Début du texte inchangé...</p> <p>Pour les équipes réserves précitées, les clubs ne pourront aligner AUCUN JOUEUR ayant participé à la dernière, l'avant dernière ou aux deux dernières rencontres de la ou de leurs équipe(s) supérieure(s)</p>

COUPE DU ROUSSILLON FEMININES à 8

Article 1 - Ancien texte	Article 1 - Nouveau texte
<p>Article 1 - Cette compétition est ouverte aux clubs dont une équipe évolue en catégorie District Féminines Seniors à 8 D1 ou D2. Pour les équipes réserves (équipe II) engagées dans cette compétition, les clubs ne pourront aligner AUCUNE JOUEUSE ayant participé aux deux dernières rencontres de leur équipe première, évoluant en Ligue.</p>	<p>Article 1 ... Début du texte inchangé...</p> <p>Pour les équipes réserves (équipe II) engagées dans cette compétition, les clubs ne pourront aligner AUCUNE JOUEUSE ayant participé à la dernière, l'avant dernière ou aux deux dernières rencontres de la ou de leurs équipe(s) supérieure(s)</p>

CHALLENGE FEMININ JEAN CLAUDE LE GOFF

Article 1 - Ancien texte	Article 1 - Nouveau texte
<p>Article 1 - Cette compétition est ouverte aux clubs dont une équipe évolue en catégorie District Féminines Seniors à 8 D1 ou D2. Sont reversées, si engagement, les équipes éliminées de la Coupe du Roussillon Féminines à 8, exceptées les 2 équipes qualifiées pour la finale de la catégorie citée précédemment. Pour les équipes réserves (équipe II) engagées dans cette compétition, les clubs ne pourront aligner AUCUNE JOUEUSE ayant participé aux deux dernières rencontres de leur équipe première, évoluant en Ligue.</p>	<p>Article 1 ...début du texte inchangé</p> <p>Pour les équipes réserves (équipe II) engagées dans cette compétition, les clubs ne pourront aligner AUCUNE JOUEUSE ayant participé à la dernière, l'avant dernière ou aux deux dernières rencontres de la ou de leurs équipe(s) supérieure(s)</p>

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

COUPE DU ROUSSILLON FEMININES « JEUNES »

Ancien texte	Nouveau texte
<p>Pour les COUPES DU ROUSSILLON JEUNES Féminines à 8 mises en place chaque saison par le District (en fonction des engagements), il sera fait application du même règlement qu'en Coupe du Roussillon Féminines à 8 Séniors (U17F à 8, U16F à 8, U15F à 8). Les Coupes du Roussillon Féminines Jeunes sont ouvertes aux équipes engagées dans un championnat de même catégorie de District ou de Ligue. Pour les équipes réserves (équipe II) engagées dans cette compétition, les clubs ne pourront aligner AUCUNE JOUEUSE ayant participé aux deux dernières rencontres de leur équipe première, évoluant en Ligue.</p>	<p>Pour les COUPES DU ROUSSILLON JEUNES Féminines à 8 mises en place chaque saison par le District (en fonction des engagements), il sera fait application du même règlement qu'en Coupe du Roussillon Féminines à 8 Séniors (U17F à 8, U16F à 8, U15F à 8). Les Coupes du Roussillon Féminines Jeunes sont ouvertes aux équipes engagées dans un championnat de même catégorie de District ou de Ligue.</p>

DEROGATION ECLAIRAGE

Sur proposition de la Commission des Terrains & Installations Sportives, le Comité Directeur accorde une dérogation pour jouer en nocturne pour tous les terrains classés E7 et ce, uniquement pour les compétitions départementales.

MOUVEMENT DES COMMISSIONS

- Mr Vincent GRISORIO intègre la Commission des Règlements & Contentieux.

Joyeux Noël et bonne année !

**Que cette période soit remplie de joie et de bonheur POUR toute la famille
du football CATALAN !**



Le Président
Eric WATTELLIER

Le Secrétaire Général
Christophe SALMERON

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

COMMISSION DES CHAMPIONNATS

REUNION DU 17/12/23 – PV N°18

Président : Jean-Claude DELATRE

Secrétaire : Régis SANCHEZ

Présents : Louis NIFOSI, Vincent VANDEVILLE

Excusés : Jean-Luc GARCIA, Miguel GONZALEZ, Jean-Claude RICHARD

Assistent aux tirages : FC BECE - PHOENIX CATALANS, Marc WATTELLIER

- *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

JEUNES

MATCH REMIS

Suite aux appels des deux clubs, le match de Coupe d'Occitanie U15 du 18/12 ARGELES / CLAIRA ST LAURENT est remis à une date à fixer, dans l'attente de la décision de la Commission Départementale d'Appel.

Le vainqueur devra jouer le match du dernier tour départemental contre CANET RFC avant le 13/01.

Pour rappel : Les noms des clubs qualifiés pour la phase régionale doivent être donnés à la LFO le 13/01/25 dernier délai (tirage 1/32èmes le 14/01/25).

CALENDRIERS 2^{EME} PHASE

Compte tenu que les classements définitifs et les calendriers 2ème phase doivent être préparés dès le jeudi 02/01/25 au plus tard, sachant que le district est fermé du 21/12 au 01/01/25 inclus : aucun match U13 ne peut se jouer après le 01/01/25.

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

DEBUT DES CHAMPIONNATS 2° PHASE

- **U17 TERRITOIRE PO /AUDE - 1 POULE DE 10 – MATCH ALLER (géré par les PO)**

Championnat : 1-2 Février (suite à la fin de championnat de l'AUDE tardif)

- **U17 DEPARTEMENTAL 1 - 1 POULE DE 12 - MATCH ALLER**

Championnat : 11-12 Janvier

- **U17 DEPARTEMENTAL 2**

Equipes engagées : 16 : 2 poules de 8 MATCHES ALLER / RETOUR

- **U15 TERRITOIRE PO /AUDE - 1 POULE DE 10 – MATCH ALLER (géré par l'AUDE)**

Championnat : 1-2 Février (suite à la fin de championnat de l'AUDE tardif)

- **U15 DEPARTEMENTAL 1 - 1 POULE DE 12 - MATCH ALLER**

Championnat : 11-12 Janvier

- **U13 TERRITOIRE PO /AUDE - 1 POULE DE 10 – MATCH ALLER (géré par les PO)**

Championnat : 18-19 Janvier

- **U13 ELITE - 1 POULE DE 10 – MATCH ALLER**

Championnat : 25-26 Janvier

- **U13 DEPARTEMENTAL - 1 POULE DE 10 – MATCH ALLER**

Championnat : 25-26 Janvier

- **U13 ANIMATION - 6 POULES DE 9 ou 10 – MATCH ALLER**

Championnat : 25-26 Janvier

- **U12 POULE A - 1 POULE DE 12 – MATCH ALLER**

Championnat : 18-19 Janvier

- **U12 POULE B- 1 POULE DE 12 – MATCH ALLER**

Championnat : 18-19 Janvier

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

RECAPITULATIF DEMANDES D'ENGAGEMENTS JEUNES 2° PHASE

ASPTT PAYS CATALAN :

- 1 équipe U13 I

FC BANYULS SUR MER :

- 1 équipe U13 I

FC BECE VALLEE DE L'AGLY :

- 1 équipe U13 II

RF CANOHES TOULOUGES :

- 1 équipe U13 III

FC CERET :

- 1 équipe U17 I

OC PERPIGNAN :

- 1 équipe U15 II

SP PERPIGNAN NORD :

- Actuellement 2 équipes en U12 + 2 équipes en U13
- Passage de l'équipe U13 poule E 1^{ère} phase en U12 2^{ème} phase (une des équipes U13 1^{ère} phase montant en interdistrict).

FC ALBERES ARGELES :

- Engagement d'une équipe U13 III

FC ILLE NEFIACH :

- 1 équipe U13 II

FC POLLESTRES :

- 1 équipe U13 III
- 1 équipe féminine U13 IV

RC PERPIGNAN MEDITERRANEE :

- 1 équipe U12 I
- 1 équipe U13 IV
- 1 équipe U13 V

ATAC OC :

- 1 équipe U12 I
- 1 équipe U12 II

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

PHOENIX CATALANS

- 1 équipe U13 II

CABESTANY OC

- 1 équipe U12 II

PERPIGNAN AC :

- 1 équipe U15 II

DEFIS TECHNIQUES LE POINT SUPPLEMENTAIRE

Match U12 Poule A du 14/12 OCP / CANET

Score initial : 1 – 35

Défi remporté par CANET : **+ 1 pt au classement**

Match U12 Poule A du 14/12 THUIR / USEPMM

Score initial : 1 – 8

Défi remporté par USEPMM : **+ 1 pt au classement**

Match U12 Poule B du 14/12 RFCT / CABESTANY

Score initial : 3 – 3

Défi remporté par CABESTANY : **+ 1 pt au classement**

Match U12 Poule B du 14/12 ARGELES / PHOENIX

Score initial : 3 – 10

Défi remporté par LES PHOENIX : **+ 1 pt au classement**

Match U12 Poule B du 14/12 BAGES VILLENEUVE / CLAIRA ST LAURENT

Score initial : 17 – 1

Défi remporté par BAGES VILLENEUVE : **+ 1 pt au classement**

Match U13 Animation A du 14/12 FENOUILLEDES / BECE

Score initial : 3 – 8

Défi remporté par BECE : **+ 1 pt au classement**

Match U13 Animation A du 14/12 VINCA / PRADES

Score initial : 2 – 3

Défi remporté par VINCA : **+ 1 pt au classement**

Match U13 Animation B du 14/12 AFC / ST CYPRIEN

Score initial : 3 – 3

Défi remporté par AFC : **+ 1 pt au classement**

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Match U13 Animation B du 14/12 PERPIGNAN NORD / LE BOULOU

Score initial : 6 – 3

Défi remporté par LE BOULOU : **+ 1 pt au classement**

Match U13 Animation E du 14/12 ASPRES / PERPIGNAN NORD

Score initial : 6 – 2

Défi remporté par ASPRES : **+ 1 pt au classement**

Match U13 Animation E du 14/12 THUIR / VILLELONGUE

Score initial : 2 – 4

Défi remporté par VILLELONGUE : **+ 1 pt au classement**

Match U13 Animation E du 14/12 RFCT / PRADES

Score initial : 4 – 14

Défi remporté par PRADES : **+ 1 pt au classement**

Match U13 Animation E du 14/12 OCP / ATAC

Score initial : 3 – 1

Défi remporté par OCP : **+ 1 pt au classement**

Match U13 D1 A du 14/12 RFCT / CERDAGNE

Score initial : 4 – 1

Défi remporté par RFCT : **+ 1 pt au classement**

Match U13 Elite du 14/12 PERPIGNAN MED / CANET

Score initial : 1 – 4

Défi remporté par CANET : **+ 1 pt au classement**

Match U13 Elite du 14/12 PERPIGNAN NORD / USEPMM

Score initial : 1 – 7

Défi remporté par USEPMM : **+ 1 pt au classement**

TIRAGE COUPE DU ROUSSILLON U13

1/8^{ème} - Matches le 11/01/25

ATAC OC	FC ILLE NEFIACH
RF CANOHES TOULOUGES	FC CLAIRA ST LAURENT
SO RIVESALTES	FC BECE VALLEE AGLY
CANET RFC	FC ALBERES ARGELES
AVENIR FOOTBALL CATALAN	PERPIGNAN MED. ou FOURQUES TROUILLAS
FC VILLELONGUE	PHOENIX CATALANS
FC THUIR	FC PIA
FC LE SOLER ou BAGES VILLENEUVE	CABESTANY OC

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

FEMININES

TIRAGE COUPE DU ROUSSILLON U15F

► 1^{er} tour le 25/01/25 : 4 clubs soit 2 matches (2 exempts) = 2 qualifiés

*GROUPEMENT PHOENIX SRV	FC ALBERES ARGELES
ESPOIR FEMININ	FC CLAIRA ST LAURENT

EXEMPTS : AS PRADES – CABESTANY OC

*Le match GROUPEMENT PHOENIX SRV / FC ALBERES ARGELES se jouera le mercredi 22/01/25, le groupement jouant en championnat de Ligue le 25/01.

► 2^{ème} tour ½ en février 2025 : les 2 qualifiés du 1^{er} tour + les 2 exempts du 1^{er} tour = 2 matches soit 2 qualifiés pour la Finale à fixer par le Comité Directeur

TIRAGE COUPE DU ROUSSILLON FEMININES A 8

3^{ème} tour (1/2) le 12/01/25. Les 4 qualifiés du 2^{ème} tour = 2 qualifiés pour la finale

FC POLLESTRES 2	FC FEMININ ST FELIU
FC ST CYPRIEN	ESPOIR FEMININ

Les 2 clubs qualifiés participent à la Finale de Coupe du Roussillon et seront retirés du Challenge LE GOFF. **Soit 13 équipes – les 2 finalistes qualifiés en CR Féminines à 8 = 11 équipes**

- 1^{er} tour de CADRAGE de Challenge : 09/02/25 (date à confirmer en cas d'impondérable)

6 clubs : 3 matches (5 exempts) = 3 qualifiés

- 2^{ème} tour (1/4) : 30/03/25 (date à confirmer)

Les 3 qualifiés du 1^{er} tour + les 5 exempts, soit 8 clubs = 4 qualifiés

- 3^{ème} tour (1/2) : 11/05/25 (date à confirmer)

Les 4 qualifiés du 2^{ème} tour, soit 2 matches = 2 qualifiés pour la Finale

Début des Championnats SENIORS FEMININES A 8 - 2 POULES de 8 aller / retour

Départemental 1 & DEPARTEMENTAL 2 : 18-19 Janvier

Le Président de séance
J-C DELATRE



Le Secrétaire de séance
R. SANCHEZ



Bonnes fêtes de fin d'année à toute la famille du football roussillonnais !

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE DISCIPLINE ET D'ETHIQUE

REUNION DU 18/12/2024 - PV N°16 : ouverture de la séance à 16h00

Président : Philippe MARCO-GREGORI

Secrétaire : Gérard DUQUESNE

Présents : Gérard ANCEL, Michel RAMONEDA, Jean-Claude RICHARD

Représentant des Arbitres : Jamel BEN AMAR

Excusés : Marie-France MARTIN, Jean-Louis MERMET

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

Les présentes décisions, à l'exception des mesures conservatoires, sont susceptibles de recours devant la COMMISSION DEPARTEMENTALE D'APPEL DU DISTRICT DE FOOTBALL DES P-O ou DE LA COMMISSION D'APPEL REGIONALE DE LA LIGUE D'OCCITANIE (pour une sanction prononcée à l'encontre d'une personne physique, dont le quantum est égal ou supérieur à un an ferme et, pour les sanctions fermes de retrait de point(s), de rétrogradation, de mise hors compétition, d'interdiction d'engagement ou de radiation, prononcées à l'encontre d'un club). Dès lors qu'un appel porte sur plusieurs sanctions dont au moins l'une d'elles relève de la compétence de la Commission Supérieure d'Appel, cette dernière est saisie de l'intégralité du dossier.

► dans un délai de SEPT JOURS, conformément aux conditions de forme prévues à l'annexe 2 « Règlement Disciplinaire et Barème Disciplinaire » des Règlements Généraux de la F.F.F. Toutefois, compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

Procédures d'appel par le licencié ou son club (règlement disciplinaire de la FFF) :

Article 3.4.1.2 L'appel interjeté par l'assujetti intéressé :

- Lorsqu'il s'agit d'une personne physique, l'appel doit être formé en son nom propre ou en son nom et pour son compte, par courrier recommandé avec avis de réception ou par courrier électronique avec accusé de réception.

- Lorsque l'appel émane du club intéressé ou dont dépend la personne physique sanctionnée, il doit être formé selon l'une des deux formalités suivantes :

Par courrier recommandé avec avis de réception sur papier à en-tête ;

Par courrier électronique avec accusé de réception envoyé d'une adresse électronique officielle.

- Dans ces deux cas, l'appel doit être interjeté dans un délai de sept jours après la notification de la décision contestée.

*Les sanctions disciplinaires sont consultables :

- par le licencié, sur son espace personnel Mon Compte F.F.F.

- par le club dans FOOTCLUBS

o rubrique ORGANISATION et PROCES-VERBAUX pour les dossiers nécessitant l'ouverture de dossiers

o et dans COMPETITIONS – DOSSIERS pour les relevés de décisions (cartons jaunes et rouges sans ouverture de dossier)

LE PRÉSIDENT

Philippe MARCO-GREGORI



Prochaine réunion le
Mercredi 08/01/25

LE SECRÉTAIRE

Gérard DUQUESNE

